

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du

29 janvier 2018

Présents: Mme TARGNION, Bourgmestre;

Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;

Mmes et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;

M. NYSSSEN, Président du Conseil;

Mmes et MM. LEGROS, ELSSEN, BREUWER, BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, POLIS-PIRONNET, DEGEY, CARTON, GILSON, MESTREZ, CELIK, OZER, DUMOULIN, VOISIN, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, ~~SCHROUBEN~~, LEONARD, EL HAJAJI-DARRAJI, DETHIER, ~~GREIMERS~~, LUKOKI, LOPEZ RODRIGUEZ-PIROTTE, ~~PAULY-CLOSE~~, ~~LEPAS~~, Conseillers et Conseillères;

M. DEMOLIN, Directeur général.

SEANCE PUBLIQUE

N° 23.- PATRIMOINE - Rénovation du Grand Théâtre - Demande de principe auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles - Note d'intention culturelle - Approbation.

LE CONSEIL,

Vu le décret du 17 juillet 2002 relatif à l'octroi de subventions aux collectivités locales pour les projets d'infrastructures culturelles;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 18 décembre 2003 portant application des articles 4 et 6 du décret de 17 juillet 2002 relatif à l'octroi des subventions aux collectivités locales pour les projets d'infrastructures;

Vu l'article L1222-30 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation,

Vu la demande de principe de subside adressée le 17 décembre 2013 à la direction des Infrastructures culturelles;

Vu la Déclaration de Politique générale pour la mandature 2016-2018 qui place la rénovation du Grand Théâtre parmi les priorités de la Majorité communale;

Vu le projet de note d'intention culturelle complétant la demande de 2013, soumise au Collège communal du 19 janvier 2017 et approuvée par celui-ci;

Vu l'avis favorable émis par la Section "Instruction publique-Culture-Patrimoine" en sa séance du 22 janvier 2018;

Attendu que M. MESTREZ, Chef de Groupe P.S., est sorti pour le premier vote (report); il rentre pour le vote final;

Entendu l'exposé de M. ISTASSE, Echevin;

Entendu l'intervention de M. DEGEY, Chef de Groupe M.R.;

Entendu l'intervention de Mme DUMOULIN, Chef de Groupe ECOLO;

Entendu l'intervention de M. BERRENDORF, Conseiller communal;

Entendu la réponse de M. ISTASSE;

Par 7 voix contre 25,

DECIDE

de maintenir le point à l'ordre du jour;

Entendu l'intervention de Mme POLIS-PIRONNET, Conseillère communale;

Entendu l'intervention de Mme DUMOULIN;

Entendu l'intervention de M. BERRENDORF et de M. DENIS, Conseillers communaux;

Entendu les réponses de M. ISTASSE;

Entendu l'intervention de Mme POLIS-PIRONNET;

Entendu l'intervention de M. ELSEN, Conseiller communal;

Entendu l'intervention de Mme la Bourgmestre;

A l'unanimité,

APPROUVE

la note d'intention culturelle telle qu'elle figure en annexe des rapports au Collège communal des 19 et 26 janvier 2018.

La présente délibération sera transmise à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

P. DEMOLIN

M. TARGNION